



Février 2022.

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

## LA DGFIP MANQUERAIT-ELLE D'ATTRACTIVITÉ ?

FO DGFIP44 vous invite à lire [l'e-fip n°86](#) : vu son plan d'actions, la DGFIP aurait-elle du mal à recruter ?



Pourtant, les avantages n'y sont-ils pas nombreux ?

- ✗ Suppressions massives et sous-effectifs chroniques,
- ✗ fermetures de postes éloignant les agents de leur lieu de vie ou les obligeant à changer de métier et de collectif de travail,
- ✗ promotions et des avancements au compte-goutte,
- ✗ manque de reconnaissance,
- ✗ perte de sens au travail,
- ✗ stagnation du point d'indice depuis 10 ans avec des traitements frôlant le SMIC pendant de trop nombreuses années pour certains,
- ✗ abandon de missions au profit du secteur privé,
- ✗ manque de confiance envers les agents les plus contrôlés en interne,
- ✗ volonté de la DGFIP de voir les agents partir en détachement.

**N'en jetez plus, la Cour est pleine !**

## PROJET DE CARTE MINISTÉRIELLE « ROSSIGNOL

### A TERME, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

En réponse à des problématiques de sécurité, le projet de carte «Rossignol», initié par le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du Secrétariat Général, devrait être déployé dès 2022.

Actuellement, l'authentification des agents aux systèmes d'informations ministériels (ouverture de sessions sur poste de travail, accès aux applications...) est réalisée par différents moyens :

- couples identifiant / mot de passe ;
- certificats électroniques implantés sur le poste de travail avec code secret ;
- certificats électroniques sur carte à puce « contact » avec code secret (par exemple : carte Cybele de la DGDDI).

Les bonnes pratiques de cybersécurité préconisent la généralisation de l'authentification à double facteur, c'est-à-dire l'utilisation par l'agent de deux preuves d'identité distinctes pour s'authentifier, afin de limiter le risque d'une usurpation de son identité à des fins malveillantes.

L'utilisation de certificats électroniques sur carte à puce avec code secret, ou sur un composant interne sécurisé avec code secret, répond déjà à ces critères mais le projet de carte « Rossignol » présente toutefois un niveau de sécurité supérieur.

Le projet présenté vise à déployer une carte personnelle et



unique, permettant :

- l'utilisation simple et sécurisée des systèmes d'information, à l'aide d'une puce « contact», contenant des certificats électroniques et présentant un niveau de confiance élevé ;
- l'ensemble des usages sans contact utiles au sein du ministère, en lien avec les directions.

L'objectif poursuivi est à la fois :

- un renforcement de la sécurité des usages contact et sans contact ;
- une simplification du quotidien de l'agent.

Les différentes bases de données utilisées ne seront pas modifiées et demeureront cloisonnées. La carte n'enregistrera aucune information sur les activités de l'agent.

**En réponse aux inquiétudes syndicales, l'administration a rappelé que la jurisprudence interdisait tout suivi de l'agent via les outils techniques et que Bercy la respectait scrupuleusement.**

Le projet inclut la fourniture de la carte en elle-même, la production et la gestion des certificats électroniques implantés sur la carte. La direction ou le service de rattachement de l'agent, en tant qu' «autorité d'enregistrement», restera l'interlocuteur de l'agent à toutes les étapes de la gestion de la carte.

Seules les données indispensables des agents sont concernées par cette synchronisation : nom, prénom, civilité, matricule ministériel, entité de rattachement, identifiants informatiques et numéro de téléphone professionnel, photo.

Les certificats émis seront valables 3 ans, renouvelable 1 fois par l'agent, soit une durée de 6 ans de validité pour la carte (cartes temporaires pour les stagiaires ou en cas de perte: dans ce dernier cas, l'agent devra immédiatement prévenir l'administration afin de désactiver sa carte. Les fédérations ont demandé qu'aucune sanction ne soit appliquée à l'agent.)

Les agents des ministères économiques et financiers ont par ailleurs régulièrement recours à des systèmes sans contact pour l'accès aux bâtiments, le pointage horaire, l'identification pour paiement en restauration collective, etc.

Sur la question de ces usages sans contact, ils feront l'objet de futurs échanges et pourraient être différents selon la direction.



L'administration a souhaité que cette carte réponde à une qualification dite RGS2 (niveau de confiance élevé).

Les 1<sup>ers</sup> déploiements interviendront dès mai 2022 à la Douane, puis en centrale au 2<sup>ème</sup> semestre.